

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 16 Décembre à 18h, s'est réuni le Conseil Municipal sous la présidence de Jérôme Bonafous, Maire des Arques.

Etaient présents : Elisabeth Bousquet, Sylvia Goulding, Sylvia Jouhanneau, Roger Bourhoven, Frédérique Boret

Absents excusés : Fabrice De Nardi, Rémi Soullignac, Fabrice Redoules qui donne pouvoir à Roger Bourhoven, Daniel Hobmaier qui donne pouvoir à Frédérique Boret, Dominique Colombo qui donne pouvoir à Jérôme Bonafous.

### **I- Lecture et approbation du compte-rendu du conseil municipal du 18 Novembre 2019.**

Vote à l'unanimité par 9 voix et validation.

### **II- Délibération relative à l'adhésion de la Communauté des Communes de Cazals-Salviac au Syndicat Mixte du Bassin du Lot**

Monsieur le Maire rappelle les lois qui conduisent à la redistribution des compétences des collectivités territoriales, loi MAPTAM, la loi Notre du 7 août 2015. Il évoque également les études de l'Agence de l'eau qui ont abouti à la proposition du SOCLE (Stratégie d'Organisation des Compétences Locales de l'Eau).

Il s'agit d'autoriser la Communauté des Communes de Cazals-Salviac à adhérer au Syndicat Mixte du Bassin du Lot afin que soit exercée, à l'échelle cohérente du bassin versant, la compétence relative à la gestion des milieux aquatiques et à la prévention des inondations, compétence qui devient obligatoire le 1<sup>er</sup> Janvier 2020.

Etablissement Public Territorial de Bassin, l'EPTB Lot a compétence pour agir dans les trois domaines : hydraulique, environnemental et développement local. Soit la gestion de la ressource en eau, la prévention des inondations, la préservation et la gestion des zones humides auxquelles s'ajoutent des missions spécifiques d'entente en matière d'économie et de tourisme.

L'autorisation d'adhérer est soumise au vote

**POUR : 9 ABSTENSION : 0 CONTRE : 0**

### **III- Délibération pour la création d'une réserve incendie au lieu-dit « Lestour-Martinet »**

Jérôme Bonafous fait état de la couverture incendie sur la commune. Dans le cas d'une décision favorable pour « LESTOUR », une zone resterait à pourvoir : « Faure ». Il en expose les modalités de financement :

**Le montant de l'opération est de 24 943 euros hors taxes**

Les subventions seront sollicitées pour l'année 2020, soit :

ETAT (DETR) 7 482,90 €

DEPARTEMENT (FAST) 6 235,75 €

Montant total des subventions : 13 718,65 €

Le montant restant de 11 224,35 € H.T, auquel s'ajoute 4 988,60 € de TVA, au total 16 212,50 TTC fera l'objet d'un autofinancement. La commune supportera la charge de la TVA jusqu'en 2021.

Cette opération rentrera en investissement dans le budget 2020.

**POUR : 9 ABSTENSION : 0 CONTRE : 0**

#### **IV- Délibération fixant le tarif des concessions des cimetières communaux**

Après avoir rappelé les montants de l'ancien tarif, une discussion intervient sur les montants du nouveau tarif : emplacements, tombes bâties, columbarium.

La perpétuité est également discutée.

Le tarif suivant est soumis au vote :

<b>Saint-Martin</b> : concession bâtie	deux places	: 2 300 euros
	quatre places	: 4 600 euros
columbarium	deux urnes	: 600 euros
	trois urnes	: 900 euros

**Saint-André** : emplacement pleine terre

Concession une place (2,40m x 1m) : 50 €

Concession deux places ( 2,40 x 1,50m) : 100 €

Un échange intervient afin de décider de la durée des concessions, une grande majorité se prononce en faveur de concession à perpétuité.

Pour le cimetière St Martin, le conseil s'accorde sur l'obligation d'un habillage en pierre, à la charge de l'acquéreur

Concernant le cimetière Saint-André, l'élévation au-dessus du sol ne pourra pas dépasser 30 cm et un habillage en pierre du Lot, à la charge de l'acquéreur, est exigé.

Monsieur le Maire soumet au vote l'ensemble de ces éléments.

**POUR : 7 ABSTENSION : 0 CONTRE : 2**

#### **V- Questions diverses**

Formation aux premiers secours : cette formation aura lieu mi-février. Elle sera assurée par les pompiers. Ouverte à tous pour une première formation ou une remise à niveau. Gratuite, elle sera entièrement financée par Groupama..

Visite pastorale de l'évêque en Janvier. Un café sera offert à la mairie.

Une aide exceptionnelle aux associations de la Ruche et du Comité des Fêtes sera délibérée sur le prochain budget.